



## INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL 2026-2027 en BUT ou LICENCE PROFESSIONNELLE

Réservé  
administration

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FORMATION : .....

Parcours (si inscription en BUT 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année) : .....

Pièces  
fournies

**Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription**

OUI NON

### Pièces à remettre au pôle scolarité pour une 1<sup>re</sup> INSCRIPTION à l'IUT de Nîmes

- [Dossier d'inscription \(à télécharger\)](#) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription/Passeport en cours de validité (ORIGINAL + COPIE)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2026-2027
- 1 **photo** d'identité récente àagrafer directement sur le dossier
- Attestation d'**assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2026-2027** ou **attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- La Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement / exemption)
- Le **relevé de notes** officiel du baccalauréat portant le n° INE (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou **relevés de notes** obtenus depuis le bac (copies)
- Attestation de réussite ou **diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle** (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous êtes étudiant(e) **international(e)**, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français) + l'attestation de réussite ou le diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAUX + COPIES)
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**
- [Formulaire \(à télécharger\)](#) « Déclaration sur l'honneur »

OUI NON

### Pièces à remettre au pôle scolarité pour une RÉINSCRIPTION si vous étiez étudiant(e) à l'IUT de Nîmes en 2024-2025

- [Dossier d'inscription \(à télécharger\)](#) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) (ORIGINAL + COPIE)
- 1 **photo** d'identité récente àagrafer directement sur le dossier
- Attestation nominative CVEC 2026-2027
- Attestation d'**assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2026-2027** ou **attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Votre carte d'étudiant 2025-2026 pour actualisation
- En cas de paiement demandé munissez-vous d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**
- [Formulaire \(à télécharger\)](#) « Déclaration sur l'honneur »

OUI NON

### Pièces complémentaires SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription « Autorisation d'inscription » ([formulaire à télécharger](#))
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM votre carte d'étudiant 2025-2026
- Si vous êtes **boursier(e)**, la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2026-2027
- Si vous êtes admis(e) via **Parcoursup**, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via **eCandidat**, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par **transfert entre IUT** vos résultats dans votre IUT d'origine
- Si vous vous inscrivez par apprentissage, le certificat d'engagement du CFA (à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA)
- Si vous êtes **pupille** (Nation/République), le justificatif ((ORIGINAL + COPIE))

Les formulaires à télécharger sont sur la page <https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

Pour toute question : [iutn-inscription@umontpellier.fr](mailto:iutn-inscription@umontpellier.fr)

Dossier contrôlé par le pôle scolarité .....

Signature de l'étudiant(e) :

INCOMPLET le : ..... COMPLET le .....

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation. Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.